

I Plafonds de ressources 2016 à prendre en compte dans le cadre de l'attribution d'un logement ⁽¹⁾



SITUATION FAMILIALE	Logement en financement PLAI	Logement en financement PLUS	Logement en financement PLS
1 Personne Seule sans personne à charge	11 060 €	20 111 €	26 144 €
2 Personnes sans personne à charge à l'exception des jeunes ménages ⁽²⁾	16 115 €	26 856 €	34 913 €
3 Personnes ou 1 Personne avec 1 Enfant à charge ou Jeune Ménage ⁽²⁾ sans personne à charge	19 378 €	32 297 €	41 986 €
4 Personnes ou 1 Personne seule avec 2 enfants à charge	21 562 €	38 990 €	50 687 €
5 Personnes ou 1 Personne seule avec 3 enfants à charge	25 228 €	45 867 €	59 627 €
6 Personnes ou 1 Personne seule avec 4 enfants à charge	28 431 €	51 692 €	67 200 €
Par personne supplémentaire	3 171 €	5 766 €	7 496 €

(1) Ces plafonds de ressources par composition familiale sont à comparer au revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi en 2015 au titre des revenus perçus en 2014

(2) Un « jeune ménage » est constitué par deux personnes mariées ou vivant en concubinage ou liées par un pacs et de 55 ans au plus à eux deux